

SITUATION AGRICOLE

PENDANT LE MOIS DE JUIN 1947

Les conditions météorologiques ont été caractérisées par une température moyenne de 24°5, supérieure à la moyenne (23°2).

La pluviométrie était également inférieure à la moyenne, à l'exception de la région de Tunis et de quelques localités isolées.

En ce qui concerne l'état des cultures, la moisson des céréales et les récoltes de légumineuses alimentaires, ont été terminées dès la fin du mois de juin.

La récolte peut être considérée comme bonne dans la région de Souk-el-Khémis et Béja; moyenne dans le restant de la région nord, à l'exception des régions de Zaghouan et du Sud du Cap-Bon, où celle-ci est très mauvaise.

Par contre, au sud de la Dorsale tunisienne, la récolte est presque nulle. Pour les fourrages artificiels, les rendements des fourrages artificiels ont été supérieurs à la moyenne.

Le vignoble était, au mois de juin, en très bel état de végétation dans le Cap-Bon, des environs de Tunis et de Bizerte. La récolte s'annonçait assez bonne et aucune maladie cryptogamique n'a été signalée.

La production d'olives est considérée comme devant être assez bonne au nord de la Dorsale tunisienne. Par contre, dans le Sahel, seule la région de Moknine paraît devoir donner une demi-récolte.

A Sfax, les pluies de mai ont permis aux oliviers de se maintenir et même d'améliorer leur état de végétation dans certains endroits favorisés.

Dans l'extrême Sud, la production sera très mauvaise cette année, une coulure importante s'étant produite à la suite des vents

violents qui ont eu lieu de février à juin.

Pour le bétail, son état est satisfaisant au nord de la Dorsale tunisienne, médiocre dans les autres régions.

Une grande partie du bétail était en transhumance dans le Nord, au cours du mois de juin.

Les pâturages naturels dans le Nord sont constitués uniquement par les chaumes. Ils sont à peu près inexistantes dans le Centre et le Sud, sauf dans les zones irriguées.

Le bétail est en général en bon état sanitaire. Il a été signalé cependant quelques cas de fièvre aphteuse et de clavelée dans le caïdat des Ouled-Ayar et la gale dans le Sahel.

La situation économique est assez bonne au nord de la Dorsale tunisienne, à l'exception de la région de Zaghouan et du sud du Cap-Bon, où elle est, par contre, précaire dans toutes les autres régions, sauf dans les zones irriguées.

Une baisse assez sensible a été constatée sur les prix des fruits et légumes. Le prix du détail est, par contre, généralement en hausse :

Bœuf : 20.000 fr.

Vache : 13.000 fr.

Mulet : 16.000 fr.

Chameau : 7 à 11.000 fr.;

Agneau : 1.300 fr.

Les transactions foncières sont peu nombreuses. Dans la région de Sousse, peu d'acheteurs se présentent devant les nombreuses offres de vente.

A Mahdia, à titre d'exemple, les ventes d'oliviers ont été effectuées sur la base de 500 francs le pied.

La main-d'œuvre agricole était abondante dans le Nord, en particulier en raison de l'émigration

saisonniers d'éléments venus du Centre.

RAVITAILLEMENT

Le taux des rations pendant le mois de juillet 1947 a été le suivant pour les consommateurs normaux :

Sucre : 0 kg. 750 g.

Café : 300 g. ou thé vert 40 g.

Huile : 0 l. 40 ou beurre 0 kg. 400 g.

Beurre : 250 g.

Savon : 300 g.

Pâtes : 500 g.

Couscous : 200 g.

En outre, à l'occasion des fêtes de Ramadan, les quantités suivantes de denrées contingentées ont été accordées, en plus de ces rations, pour permettre aux Musulmans de respecter le jeûne traditionnel :

Sucre : 200 g.

Thé : 40 g.

Huile : 0 l. 40.

Savon : 200 g.

Semoule : 500 g.

VIANDE ET LAIT

Le prix des animaux de boucherie a encore légèrement augmenté.

Prix moyen de la viande nette à la cheville :

Bœuf : 110-115 fr.; ovin adulte : 105-110 fr.; agneau gris : 135-140 francs.

La hausse est surtout sensible à la vente au détail, dans les magasins.

Le prix du porc sur pied se maintient autour de 100 à 105 fr. le kilogramme.

Un certain nombre d'animaux très gras, peu demandés par le commerce local, ont pu être exportés en France et en Algérie.

A partir du 1^{er} juillet, le prix du lait dans les magasins municipaux a été fixé à 25 francs le litre pour le lait courant et à 30 francs pour le lait contrôlé (prix maximum).

A la suite de cette augmentation, coïncidant avec la mauvaise conservation de ce produit pendant l'été, les achats des usagers se sont trouvés réduits et environ 3.000 litres restaient chaque jour invendus.

En raison de cette situation, il a été jugé nécessaire d'en autoriser provisoirement la vente libre à partir du 10 juillet, le prix maximum restant sans changement.